

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20230906-10 Du 09 juin 2023 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ MISE À JOUR BOUTIQUE
--	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (10)

Absents : GALLON M – BRIAND S – CHATAING P – PITAVY A – MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ MISE À JOUR BOUTIQUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les mises à jour de la boutique du musée suivantes :

Augmentation tarifs			
Fournisseur	Désignation	Ancien PV	Nouveau PV
La pause marolaise	Biscuit assortiment boîte métal	10 €	11 €
La pause marolaise	Biscuits Maro'laises lunettes	7 €	7.50 €
La pause marolaise	Biscuits sachet 150 gr	5 €	5.50 €
Suppression articles			
Ajout articles		Prix vente	Prix achat
Chroniques d'un siècle	20 unités	4.60 €	
Cartes postales du musée	20 exemplaires des 4 modèles	0.50 €	
Eau de source de Montarcher	Eau plate 100 cl VP	1.49 €	1.13 €
Eau de source de Montarcher	Eau plate 33 cl VP	0.95 €	0.70 €
Eau de source de Montarcher	Eau pétillante 100 cl VP	1.59 €	1.17 €
Eau de source de Montarcher	Eau pétillante 33 cl VP	1.09 €	0.77 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les mises à jour de la boutique du musée dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance